



panne après achat d'un véhicule d'occasion

Par **claudy**, le **06/12/2011** à **23:31**

Bonjour,

L'ami de ma fille a acheté une voiture à un particulier en France, trois jours après il est en panne, le moteur à laché, et il habite en suisse actuellement.

Il n'a pas la protection juridique dans son assurance, il est assuré en France.

Quel recours a t il? et comment faire pour rapatrier la voiture?

Il doit quitter la Suisse pour revenir s'installer en France fin décembre.

Il a contacter le vendeur qui propose éventuellement de partager les frais.

Est ce légal?

Que peut on accepter comme compromis, quels sont ses droits?

Merci d'avance

Par **razor2**, le **07/12/2011** à **11:26**

Bonjour, mieux vaut un mauvais arrangement amiable qu'un bon procès...

Si le vendeur propose une participation aux frais, je vous conseille d'accepter, car un procès est long, coûteux, et très incertain...